Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe d'acteurs locaux

Commune de Vérines, le 12 octobre 2017 à 14h00

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
Membres du groupe d'acteurs locaux		
Guy AUBINEAU	Propriétaire foncier	Excusé
Patrick BELLANGER	Syndicat des rivières	Excusé
Laurent BILLEAUD	Agriculteur	/
Henri BONNET	Représentant association de la propriété foncière	Présent
Daniel BOUJU	Propriétaire foncier	/
Philippe BOUSSIRON	Elu	Présent
Erick BROUSSARD	Représentant ONEMA	Excusé
Philippe CHIRON	Mémoire avant remembrement	Excusé
Jean-Pierre CIMETIERE	Représentant association de chasse	/
Jean-Pierre DERAZE	Agriculteur	Présent
Claude FOULLONNEAU	Représentant association de chasse	/
Joël GAUDUCHON	Agriculteur	/
Roger GERVAIS	Représentant de la CLE	Excusé
Line LAFOUGERE	Maire de Vérines	Présente
Autres intervenants (animation de la réunion)		
Caroline SANDNER	IIBSN	Présente
Stéphane GILBERT	CDA, Service environnement	Présent
Olivier VAYRE	CDA, Service eau et assainissement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Vérines en date du 11 février 2014.

Nombre de pages : 13

INTRODUCTION

Madame Line LAFOUGERE accueille le groupe d'acteurs locaux, ouvre la séance et passe la parole à, Stéphane Gilbert explique que cette troisième réunion a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain entre juillet 2014 et juillet 2017 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche – 19 juin 2014 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux – 07 juillet 2014 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 03 juillet au 04 août 2017 ;
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux – 12 octobre 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la mairie de Vérines et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Des affiches ont été réalisées pour informer le public de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemple d'action de communication :

Inventaire des Zones Humides

Commune de Vérines

une première carte des zones humides

La cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est consultable par le public à la mairie

du 3 juillet 2017 au 4 août 2017

aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Afin que les habitants prennent connaissance des premiers résultats de la phase de terrain, un atlas au 1/3000ème a été transmis en mairie. Un cahier de « remarques » pour y apposer tous commentaires relatifs à l'inventaire est également disponible.

Vos remarques seront étudiées par le bureau d'études et le groupe d'acteurs locaux, qui suit l'inventaire, lors d'une prochaine réunion et pourront faire l'objet d'une phase de « levée de doutes ».

Pour plus d'informations concernant le PLUi et l'inventaire des zones humides, vous pouvez consulter :
http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#II-inventaire-des-zones-humides

Extrait de l'affichage indiquant la mise à disposition des inventaires en mairie de Vérines

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : ***http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides***.

<u>Résultats de la consultation :</u>

Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire. Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

✶ *Rappels généraux sur les zones humides*

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

✶ *Méthodologie*

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulement de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
  - Un examen de la végétation,
  - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
  - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

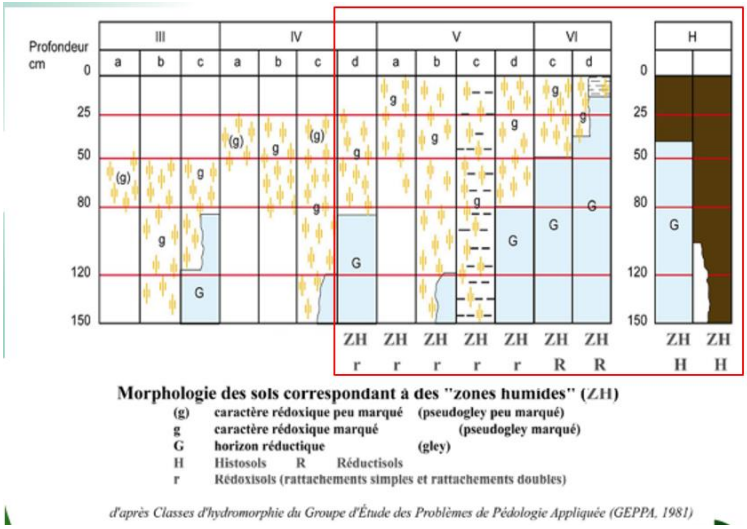

Classes d'hydromorphie correspondant aux zones humides

✶ *Définition des secteurs d'inventaire*

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 19 juin 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur la carte ci-dessous correspond à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.

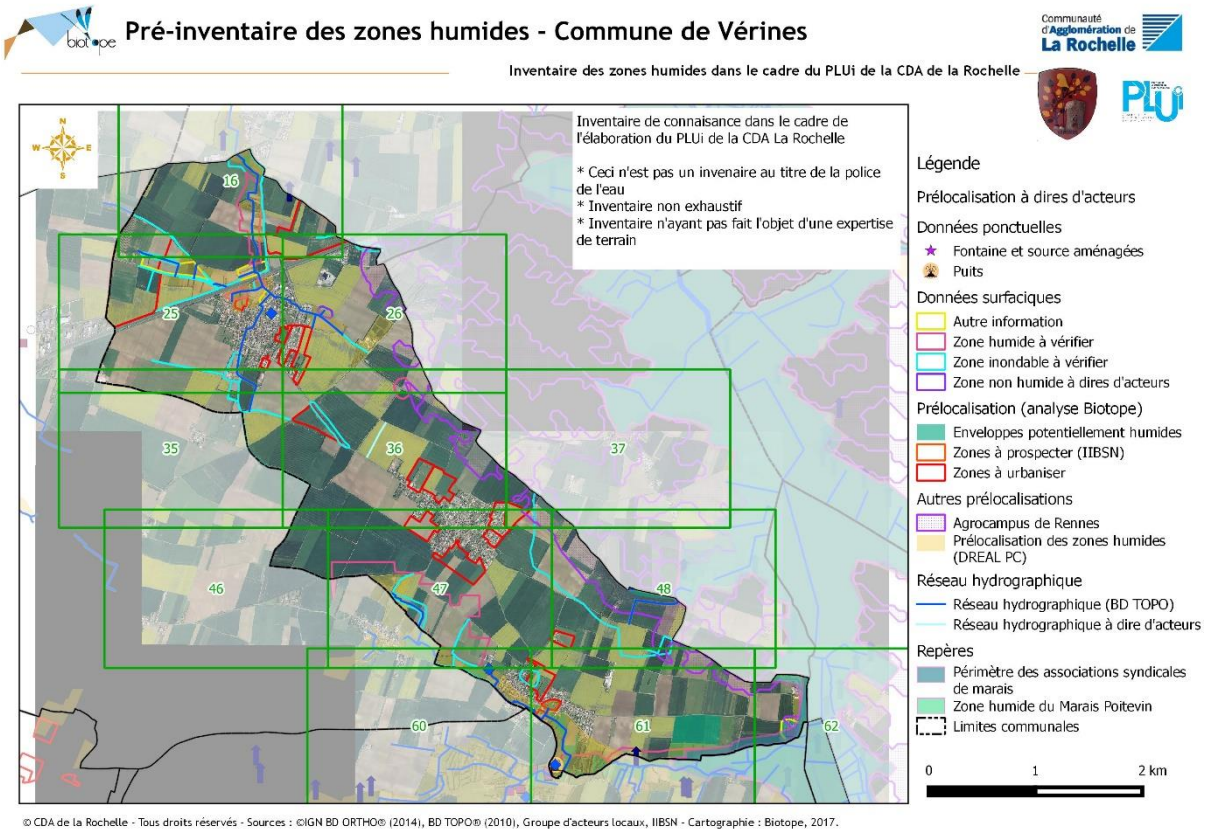

Figure 1 : Pré-inventaire des zones humides – commune de Vérines

Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide, tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Vérines ont été menés en plusieurs phases, en juillet 2014, juin 2015, juin 2016 et juillet 2017. Précisons que certains secteurs n'ont pas pu être prospectés du fait de l'absence d'autorisation du propriétaire. Aucune autre difficulté particulière n'a été rencontrée lors des inventaires.

Au total, 289 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Vérines. Pour chacun de ces points, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

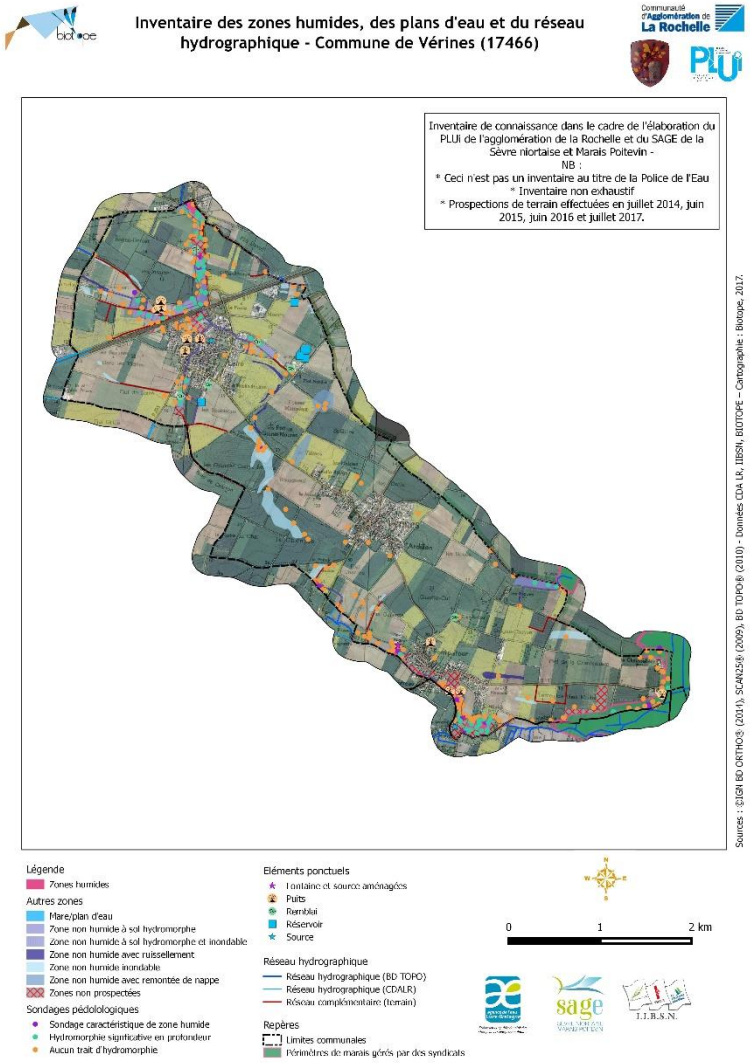

Figure 2 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Vérines

Sur la commune de Vérines, 9,95 ha de zones humides ont été identifiées en dehors des périmètres de marais gérés (Figure 2). En effet, 6,46 ha de zones humides ont été identifiés sur critère habitat (prairie humide, roselières, boisements alluviaux) et 3,75 ha sur critère sol.

Plus du tiers des zones humides recensées sont de type prairies ou fourrés, 1/4 sont des boisements et les 38% restants sont des terres agricoles ou habitats artificialisés. (Figures 3 et 4).

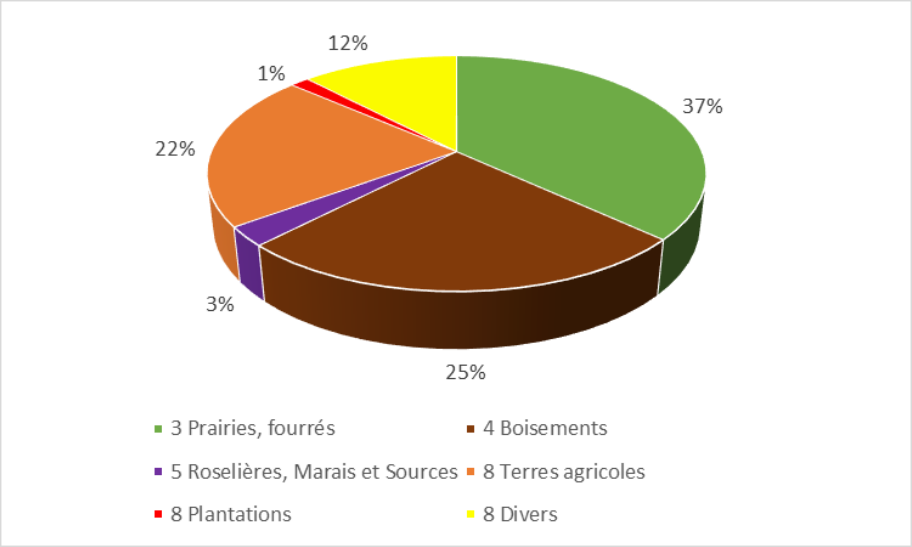

Figure 3 : Diagramme de répartition des zones humides recensées sur Vérines en fonction des grands types d'habitats

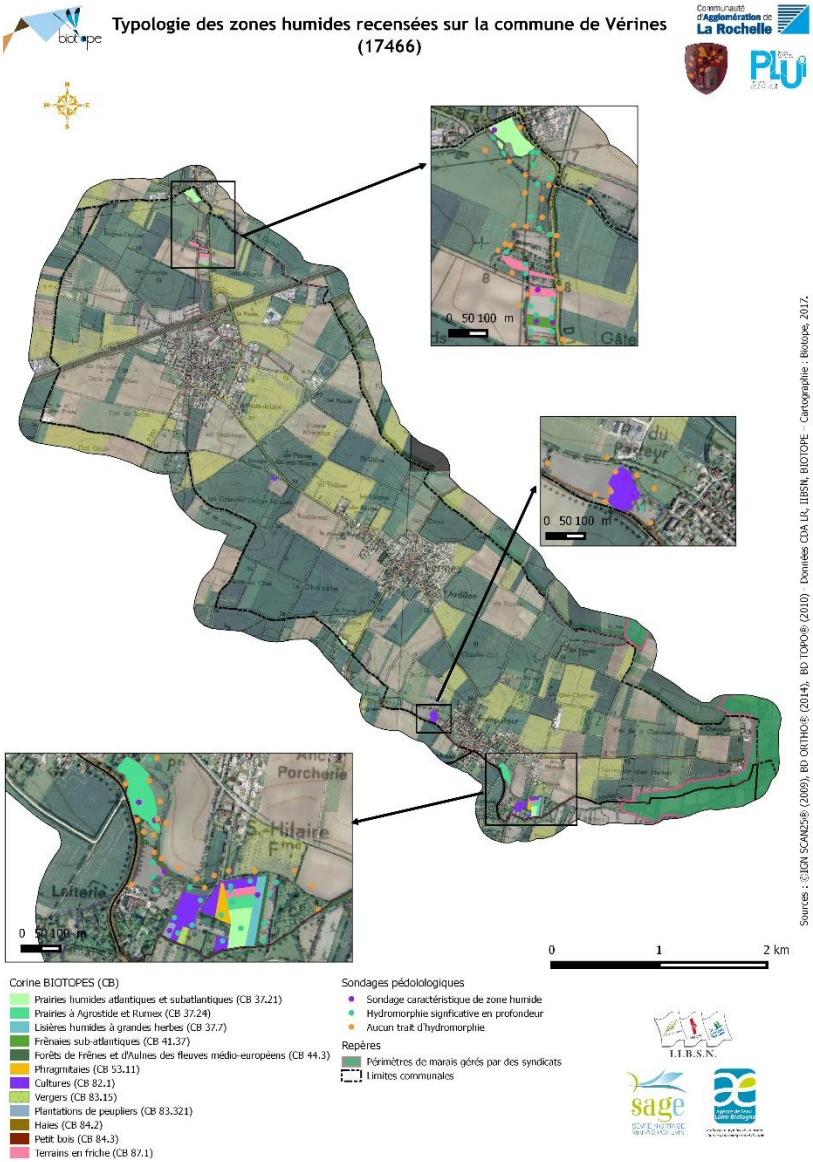

Figure 4 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Vérines

Outre les zones humides recensées, plusieurs zones non humides mais jouant un rôle vis-à-vis de la gestion de l'eau sont été répertoriées. La commune de Vérines est en effet soumise à des remontées de nappe et sa topographie favorise la présence de zones inondables en grande partie liées au ruissellement des terrains. Parmi elles,

- Près de 55 ha sont qualifiés d'inondables du fait de remontées de nappes, de ruissellement ou d'accumulation de précipitations ;
- Plus de 24 ha, inondables ou non, sont qualifiés d'hydromorphes – présentant des traces de présence prolongée d'eau dans le sol au-delà des seuils fixés par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 (Figure 5).

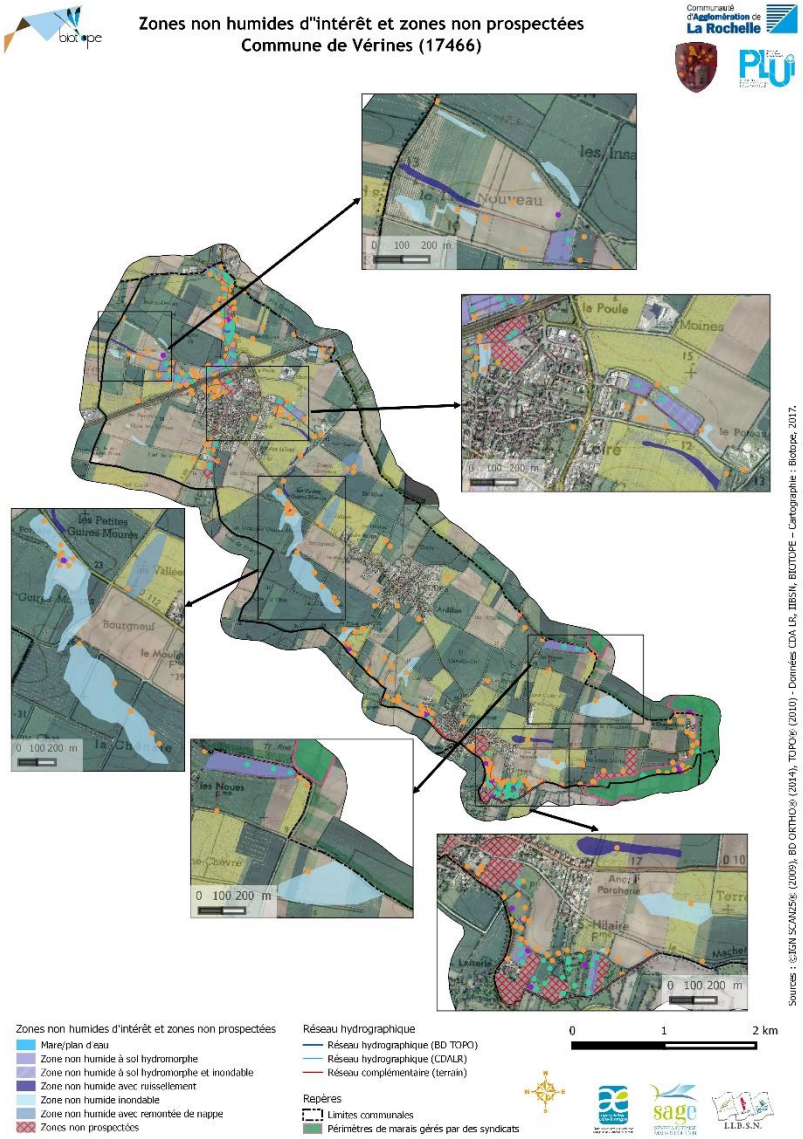

Figure 5 : Cartographie des zones non humides d'intérêt et des zones non prospectées inventoriées sur la commune de Vérines.

En dehors du périmètre de marais gérés, 1 mare a été recensée à l'ouest de Fontpatour, au sud de la commune. Près de 13 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été ajoutés au réseau existant (Figure 6).

Signalons également la présence de plusieurs observations ponctuelles liées à l'eau en particulier à Loiré et à Fontpatour comme la fontaine à l'ouest de Fontpatour, 2 sources à Loiré et à la Laiterie au sud, 10 puits dont le nombre est vraisemblablement sous-estimé, plusieurs réservoirs à l'est de Loiré ou encore des zones de remblais. (Figure 7).

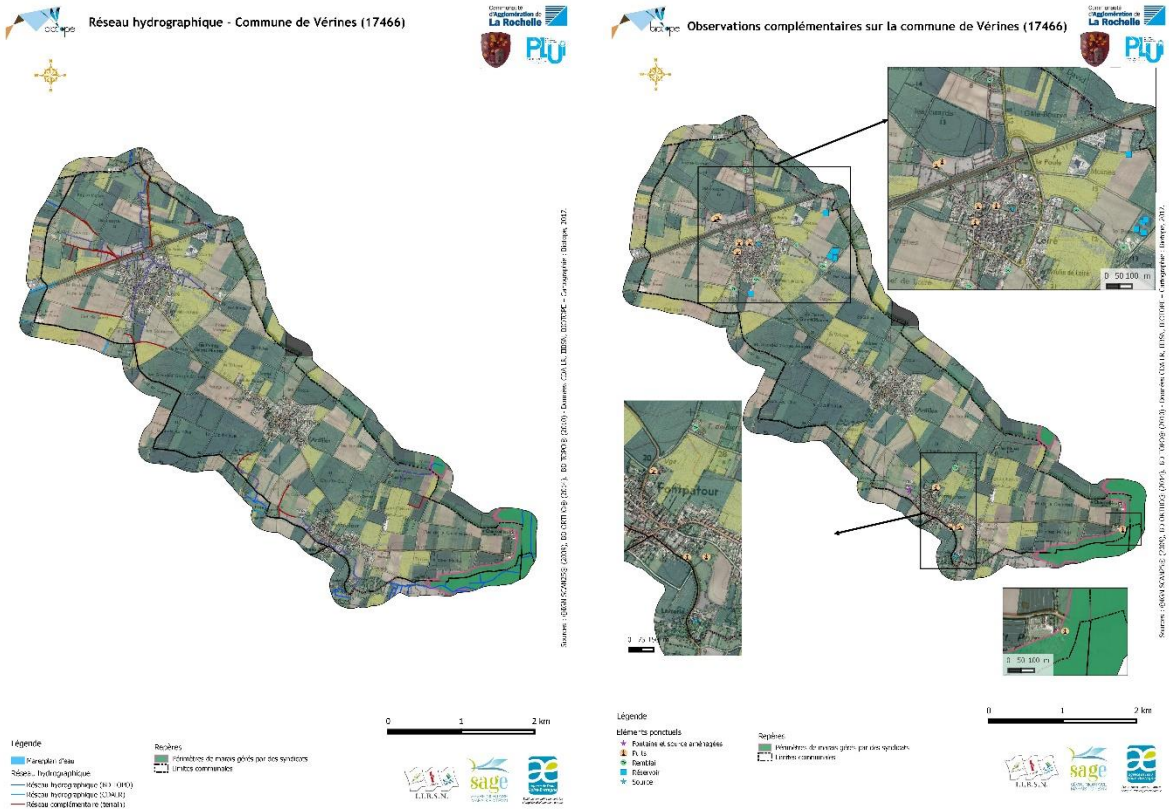

Figures 6 et 7 : Réseau hydrographique et observations ponctuelles recensées sur la commune de Vérines

BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Les échanges relatifs à la commune sont présentés dans le même ordre que lors de la réunion. Les planches non citées ci-dessous n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

- <u>Planche 1</u> : une précision est apportée sur le régime d'inondabilité de la zone humide. Il est indiqué que la zone est parfois inondée lorsque le fossé déborde.
- <u>Planche 3</u> : la zone de ruissellement est à décaler vers l'est (cf extraits ci-dessous). Un puit signalé par les acteurs a été ajouté.[AO1][GS2]

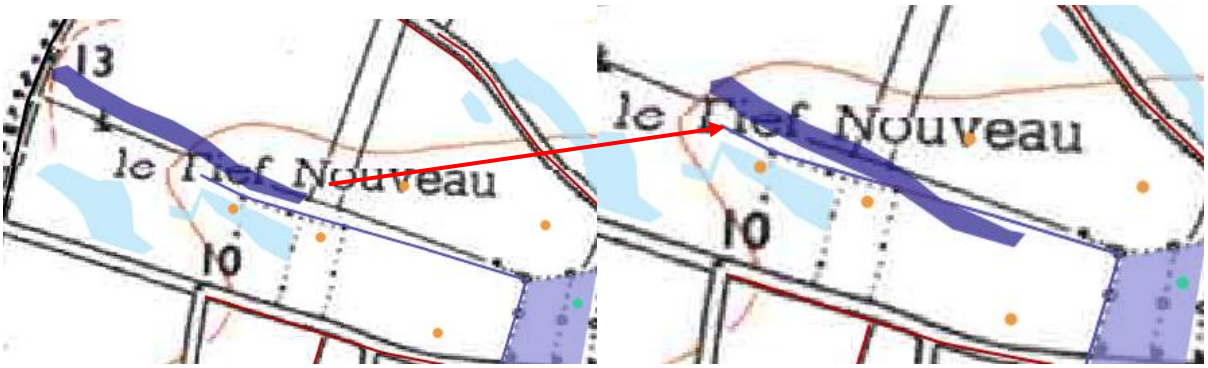

<u>Extraits de l'atlas de Vérines - planche 3</u>

- Planche 5 : une erreur a été détectée au niveau du résultat d'un sondage apparaissant comme hydromorphe à l'est des Soubisons. Il a été corrigé.

Extrait de l'atlas de Vérines – planche 5

- Planche 6 : une zone inondable est à ajouter au niveau des Fossés Marceaux (partie entourée en jaune ci-dessous). Les réservoirs sont à supprimer, la STEP est à signaler comme non prospectée avec un ponctuel de STEP indiquant sa présence.

Extrait de l'atlas de Vérines – planche 6

- Planche 9 : une zone humide sur critère sol est à signaler. Selon les acteurs locaux, il s'agirait d'une zone d'accumulation d'eau sur un terrain agricole liée à un fossé bouché. **Un à deux sondages complémentaires sont nécessaires pour lever le doute sur cette zone.**

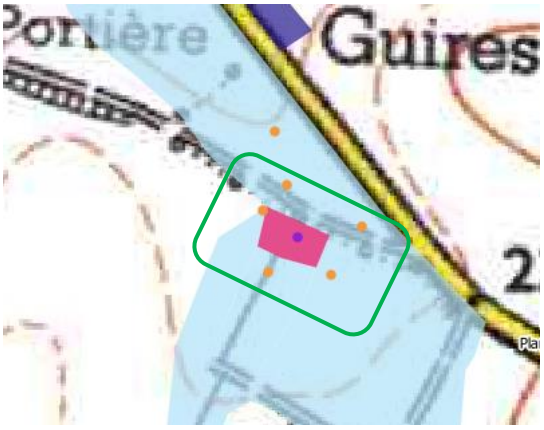

Extrait de l'atlas de Vérines – planche 9

- Planche 10 : la zone inondable était trop étendue. Son emprise a été réduite en direct sur les avis des acteurs locaux. Cette zone inondable sera à signaler comme zone de ruissellement. Ses nouveaux contours sont présentés ci-dessous :

Extrait de l'atlas de Vérines – planche 10

- Planches 12-14 : la zone inondable de la Garenne était trop étendue. Elle a été retracée en direct lors de la réunion selon la connaissance des acteurs locaux. Elle est ainsi fragmentée en trois patchs inondables. Il est indiqué que la parcelle cultivée au lieu-dit les Noues est drainée.

Extraits de l'atlas de Vérines – planches 12-14

- Planche 14 : les parcelles privées (jardins) situées au sud de Fontpatour n'ont pas pu être prospectées bien qu'elles soient considérées comme inondables. Suite à des débats sur ces zones, il a été décidé d'indiquer ces secteurs comme « non prospectées inondables » pour conserver l'information sur leur caractère inondable.
  Le tracé d'un fossé au droit de zones non prospectées a été modifié car il ne correspondait pas à la réalité du territoire.

Extraits de l'atlas de Vérines – planche 14

- Planche 15 : la zone inondable située au nord de du Fief de Chausselière ne correspondait pas à la réalité du territoire. Elle a été retracée en direct lors de la réunion selon la connaissance des acteurs locaux. Ses nouveaux contours sont présentés ci-dessous :

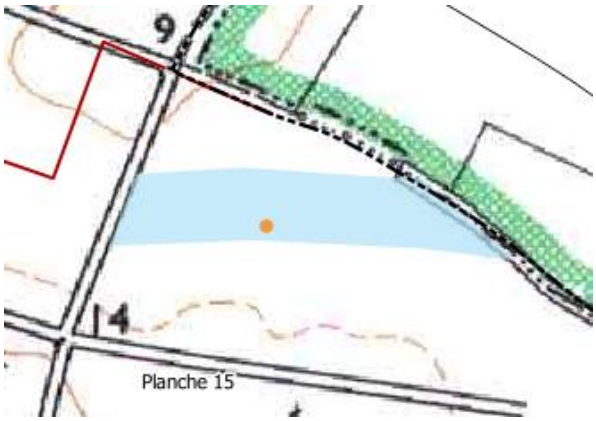

Extraits de l'atlas de Vérines – planche 15

- Planches 17-18 : Plusieurs sondages apparaissent comme hydromorphes et non caractéristiques de zones humides dans le sud de Saint-Hilaire dans le bas de Fontpatour. Ceci serait lié à la classe de sol identifiée sur un sondage de référence. En effet, il s'agirait de la classe IVd dans laquelle les traces d'hydromorphie apparaissent au-delà de 25 cm mais avec présence d'un horizon engorgé dit réductique en profondeur (cf sondage entouré en jaune ci-dessous). **Des sondages complémentaires de référence (profondeur importante) sont nécessaires pour vérifier l'étendue de ce type de sol dans ce secteur et ainsi conclure en la présence de zones humides ou de zones hydromorphes.**

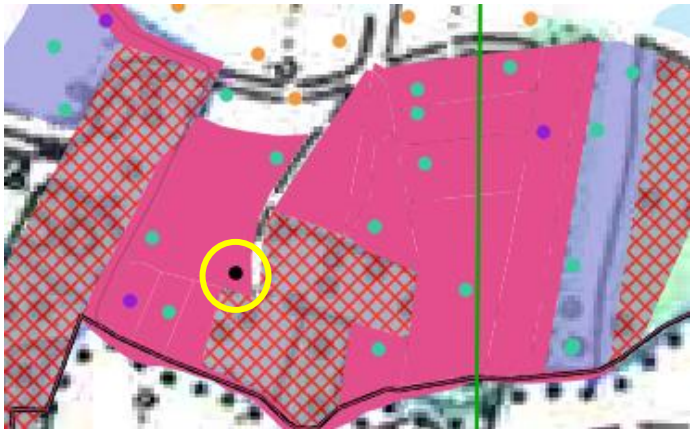

Extraits de l'atlas de Vérines – planches 17-18

Prochaines étapes

La plupart des modifications ayant été faites en direct lors de la réunion, l'inventaire des zones humides, des zones non humides d'intérêt et des plans d'eau est considéré comme globalement représentatif du territoire par les acteurs présents.

Des retours de terrain sont toutefois nécessaires dans deux secteurs - sud des Grandes Guires Moires et bas de Fontpatour - pour confirmer la présence de zones humides. Le nombre de sondages complémentaires est estimé à environ 5 sondages.

Une fois validé sur le principe par le GAL, l'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation si possible avant la fin d'année 2017. Étant donné que la commune de Vérines est située sur le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin, l'inventaire a fait l'objet d'un suivi par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise et sera présenté et soumis à validation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE.